

Les classes d'eau
2014/2015

Partons à la découverte de l'eau!



...et créons notre projet
“classe d'eau”



L'agence de l'eau Rhin-Meuse, en partenariat avec la direction académique des services de l'Éducation nationale, s'associe à votre projet d'éducation pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques grâce aux **classes d'eau**.

en partenariat avec
votre **Direction académique**

Qu'est-ce qu'une classe d'eau ?

C'est un projet d'éducation à l'eau et à l'environnement élaboré par l'enseignant. Temps fort dans l'année scolaire, **la classe d'eau se déroule sur au moins cinq jours (consécutifs ou non)**, sous forme d'activités variées : sorties, rencontres, enquêtes, visites, expériences, débats...

La « **classe d'eau** » c'est l'occasion d'aborder avec les enfants le thème incontournable de l'eau et de la citoyenneté, de découvrir l'eau et les milieux naturels proches autour d'un ou plusieurs fils conducteurs.

En cohérence avec ses priorités d'intervention, l'agence de l'eau Rhin-Meuse **privilégiera les projets** qui aborderont les thèmes suivants :
les milieux aquatiques et la biodiversité, l'eau et l'agriculture, la protection des captages d'alimentation en eau potable, les économies d'eau et le changement climatique.

Les classes d'eau avec nuitées seront prises en compte si elles sont organisées dans le bassin Rhin-Meuse.

A qui s'adressent les classes d'eau ?

En priorité aux classes maternelles et élémentaires. Les projets des collèges et lycées seront également étudiés.



Supports documentaires et aide de 600 euros

Pour préparer au mieux votre classe d'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse met à votre disposition des informations et des ressources sur : www.eau-rhin-meuse.fr - Rubrique Portail éducatif

Vous trouverez :

- des exemples d'emplois du temps et de restitutions
- des exemples de transposition des priorités d'actions de l'agence de l'eau pour votre **projet « classe d'eau »**

Si votre projet est validé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse et votre direction académique, vous recevrez une série de 5 posters explicitant le circuit domestique de l'eau et 3 posters présentant la faune et la flore des milieux aquatiques ainsi qu'une aide financière de **600 euros** par projet. Cette somme sera naturellement utilisée pour la réalisation du projet, par exemple pour le transport, les frais de visite, les achats de petit matériel, l'intervention d'animateurs spécialisés...

Vous trouverez également sur www.eau-rhin-meuse.fr - Rubrique Portail éducatif, des documents, fiches, références, qui faciliteront l'animation de votre projet.



Route de Lessy - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
tél : 03 87 34 47 00 - fax : 03 87 60 49 85

Vous êtes intéressé par les classes d'eau, comment faire ?

1 Inscrivez-vous en ligne sur www.eau-rhin-meuse.fr - Rubrique Portail éducatif **avant les vacances de Toussaint**. Pour faciliter votre inscription, il faudra avoir préparé préalablement :

- les coordonnées bancaires du bénéficiaire
- le numéro Siret en cas de non affiliation à l'OCCE
- votre projet

Au terme des vacances de Toussaint, vous n'aurez plus accès à la plateforme d'enregistrement.

Cas particulier des Vosges : pour les porteurs de projets vosgiens, l'inscription se fait selon les modalités communes de la plateforme éducative et sur le site de l'inspection académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr/ia88/environnement/articles.php?lng=fr&pg=7>

2 Après validation, la liste des projets retenus sera publiée au mois de janvier sur www.eau-rhin-meuse.fr. C'est à cette date que vous pourrez débuter votre projet. **Au plus tard au mois d'avril de l'année scolaire en cours**, vous recevrez un courrier accompagné du versement de l'aide et d'une fiche bilan.

3 Une fois la classe d'eau réalisée, vous vous engagez à transmettre à l'agence de l'eau la fiche bilan citée précédemment, le cas échéant avant le 1^{er} août.

Pour plus d'informations

- auprès de votre direction des services départementaux
- auprès de Marie-Noëlle Wirtz, chargée d'éducation à l'environnement à l'agence de l'eau Rhin-Meuse : 03 87 34 48 10 marie-noelle.wirtz@eau-rhin-meuse.fr



Infos à retenir

- www.eau-rhin-meuse.fr - Rubrique Portail éducatif : l'adresse incontournable pour vous inscrire et trouver des documents et autres ressources pour animer votre classe d'eau
- Inscription en ligne à finaliser avant les vacances de Toussaint
- Votre projet « classe d'eau » ne pourra débuter qu'à partir du mois de janvier de l'année scolaire en cours
- La liste des projets retenus sera publiée sur internet au mois de janvier
- Le versement de l'aide interviendra au plus tard au mois d'avril de l'année scolaire en cours
- La fiche bilan à adresser à l'issue de votre classe d'eau ou le cas échéant avant le 1^{er} août